



Le Plan de redéploiement 2015-2019 de la Chambre Enseignement de Liège

Réunion de l'Instance Bassin Enseignement qualifiant- Formation - Emploi de Liège
Le 27 mars 2017

Le Décret du 14 avril 2014

« Le nouveau Plan de redéploiement est soumis, avant le 15 janvier (..), à l'approbation du Gouvernement »; Celui-ci sollicitera à cet effet les avis du bassin EFE et du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire. Ces Instances ont deux mois pour exprimer leurs avis à partir de la date à laquelle elles sont sollicitées. En cas d'absence d'avis d'une Instance dans les délais impartis, le Gouvernement passe outre. » (Article 6, §2).

Plan de redéploiement 2015-2019

Un Plan de redéploiement est un « *Plan proposé par chaque IPIEQ et approuvé par le gouvernement qui commandera l'action de l'IPEQ dans les 4 années qui suivent et justifiera la répartition des incitants* ».

Ce plan comprend :

Choix des secteurs et options prioritaires en correspondance avec les **thématiques communes** 2015 de l'Instance bassin EFE

Composition des comités d'accompagnement

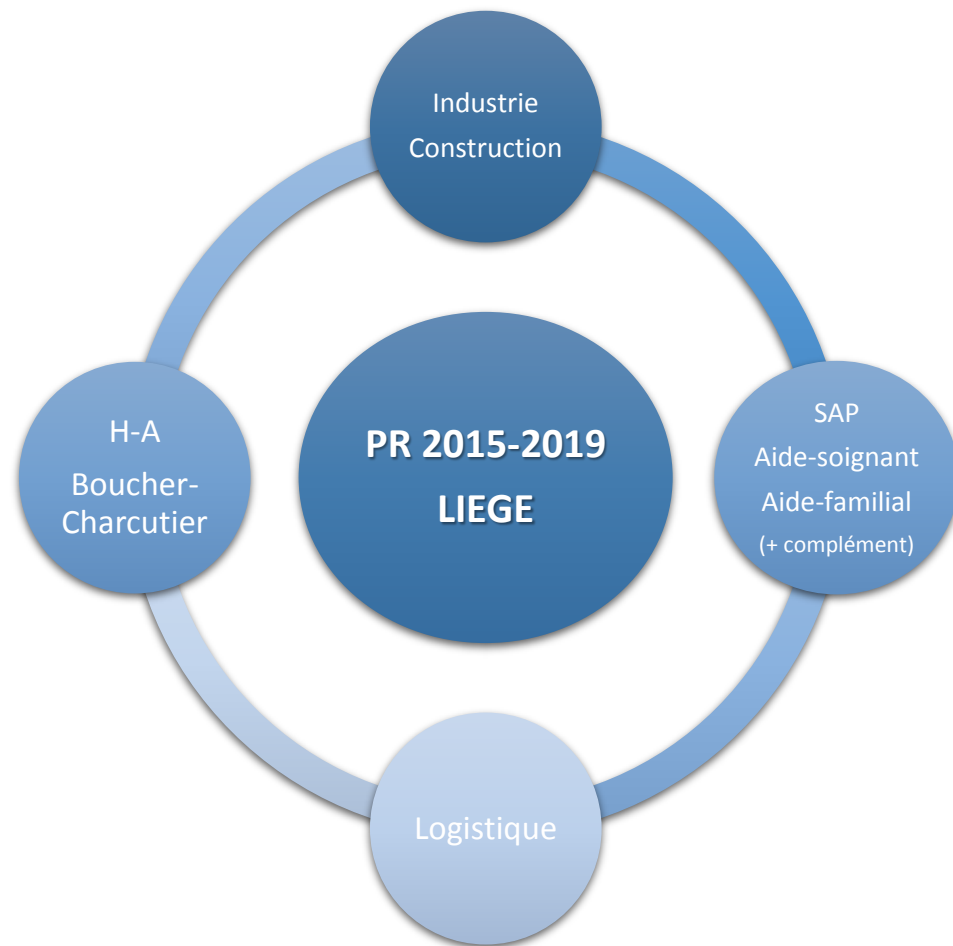
Répartition annuelle du budget (incitants et projets de valorisation)

Courte description des projets de valorisation pour l'année à venir

Le plan de redéploiement 2015-2019 de la CE de Liège a été proposé au Gouvernement en février 2015, approuvé par celui-ci en juin 2015. Le Plan avait reçu un avis favorable du bassin en mai 2015.

Une nouvelle version a été proposée au Gouvernement en janvier 2017 (correspondance avec les priorités 2015 du bassin de Liège). Un avis du Bassin de Liège est requis (sur les pages 4 à 15).

Version n°1 du PR 2015-2019 : avis positif du bassin de Liège



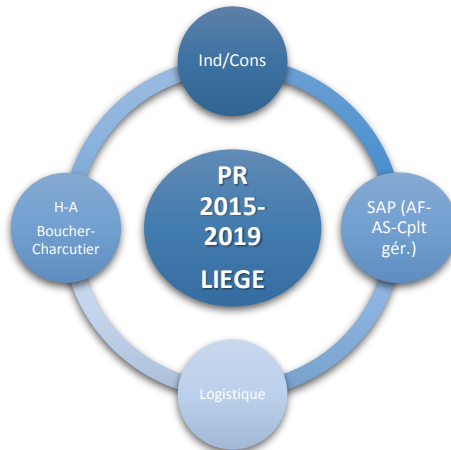
Avis positif du bassin sur :

- Le choix des secteurs prioritaires
- La composition des 3 comités d'accompagnement (chefs d'établissement, Présidents des PO)
- Liste d'options à soutenir dans le cadre d'une création, d'un maintien ou d'une fermeture : toutes les options des secteurs 2 (Industrie) et 3 (Construction) + les options Aide familial, Aide-soignant, Complément en gériatrie, Boucher-Charcutier et Patron-Boucher.

Modifications du PR 2015-2019 (version n°2)

Les points communs (à la précédente version) :

- Les secteurs prioritaires



- La composition des 3 comités d'accompagnement
- Chaque année, la mise en œuvre du Plan de redéploiement, c'est-à-dire : la répartition du budget annuel, la liste des projets soutenus (incitants), le système de réallocations des heures et les actions de valorisation à mener.

Les divergences :

- Un tableau de correspondance entre les thématiques du bassin et les OBG
- La séparation entre les options à soutenir dans le cadre d'une création et les options à soutenir dans le cadre d'une fermeture ou d'un maintien :
 - ★ La liste des options à soutenir dans le cadre d'une création : options en lien avec les thématiques communes 2015 du bassin
 - ★ La liste des options à soutenir dans le cadre d'un maintien ou d'une fermeture : toutes les options des secteurs 2 et 3 + les options Boucher-Charcutier, Patron-Boucher, Aide familial, Aide-soignant et Complément en gériatrie.

NB : le Plan de redéploiement devra être à nouveau adapté en janvier 2018 afin de correspondre aux thématiques 2016 du Bassin.